

SEANCE DU 17 MARS 2015

Nombre de conseillers :

En exercice	22
Présents :	16
Votants :	21
Pouvoir :	5
Absent :	1

L'an DEUX MIL QUINZE et le 17 du mois de mars, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à Valmeinier, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Président

Etaient présents : Mes Mrs ALBRIEUX Alexandre - ASTIER Cécile - BACHALARD Jean-Pierre - BAUDIN Philippe - BERNARD Jean-Marc - BERNARD Jean-Pierre - BOIS Marie-Thérèse - CHATEL Serge - EXCOFFIER Bernard - GALLIOZ Jean-Michel - GILLOUX Jean-Louis - JOET Christian - MANCUSO Gaéтан - Aimé PERRET - PETRAZ Christian - ROUGEAUX Jean-Pierre

Pouvoir :

Marie VIALLET à Christian PETRAZ
Loïc BOIS à Cécile ASTIER
Armelle MASCIA SALOMON à Gaéтан MANCUSO
Orlane GIGANTE à Jean-Marc BERNARD
Isabelle SAINTIER à Jean-Michel GALLIOZ

Art.L.2121-15 du CGCT - Désignation d'un secrétaire de séance : M. Bernard EXCOFFIER est désigné secrétaire de séance

I. Décisions du Président relatives aux marchés passés en procédure adaptée

Conformément à l'article L.5211.10 et suivants du CGCT, Monsieur le Président rend compte au conseil communautaire des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil communautaire en matière de passation de marchés publics :

- Prise en charge et traitement des boues de la station d'épuration de Calypso et retour du compost : marché signé avec la Sté LYONNAISE DES EAUX - 73203 ALBERTVILLE CEDEX :
 - Montant minimum HT du marché : 58.380,00 €
 - Montant maximum HT du marché : 94.700,00 €
- Raccordement de la zone artisanale des Oeillettes à la station d'épuration de calypso : marché signé avec 3 BTP — 73300 ST JEAN DE MAURIENNE pour un montant HT de 134.168,50 €
- Engin de déneigement et fauchage : marché signé avec DAUPHINE POIDS LOURDS :
 - UNIMOG : 138.000 € HT
 - Saleuse : 17.000 € HT
 soit un montant HT du marché de 155.000 € HT.

2. COMPTE-ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose le compte-administratif 2014 du budget principal qui fait apparaître :



	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	502.353,98	663.978,42	4.471.075,33	4.598.845,18	4.973.429,31	5.262.823,60
Résultat de l'exercice		161.624,44		127.769,85		289.394,29
Résultat antérieur n-1		711.387,64		394.629,45		1.106.017,45
TOTAL + EXCEDENT AN	502.353,98	1.375.366,06	4.471.075,33	4.993.474,63	4.973.429,31	6.368.841,05
Résultat d'exécution		873.012,08		522.399,30		1.395.411,74

Restes à réaliser	1.016.951,99	73.256,00			1.016.951,99	73.256,00
Avec RAR	1.519.305,97	1.448.622,06	4.471.075,33	4.993.474,63	5.990.381,30	6.442.097,05
Solde d'exécution	70.683,91			522.399,30		451.715,75

Monsieur le Président quittant la salle, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget principal 2014 et le compte de gestion du comptable public.

Il procède ensuite à l'affectation des résultats de la façon suivante :

 Résultat de fonctionnement à affecter au budget 2015 :	522.399,30 €
- au compte 002 excédent antérieur d'exploitation N+1 :	243.389,05 €
- au compte 1068 excédent antérieur d'investissement N+1:	279.010,25 €
 Reprise des résultats d'investissement au budget 2015 :	
- Solde positif 2014	873.012,08 €
- Solde positif 2013	497.658,17 €
- Total à reprendre 001 solde d'exécution reporté	1.370.670,25 €

Adopté : UNANIMITE

3. MODIFICATION DUREE DU PLAN D'AMORTISSEMENT DU BATIMENT INDUSTRIEL DES OEILLETES

Monsieur le président expose que le plan d'amortissement de la scierie des Oeillettes a été calculé sur 17 ans, échéance de la vente à terme fixée dans le contrat de crédit-bail. Les conditions de reprise de ce bâtiment sont radicalement différentes aujourd'hui, puisqu'il s'agit depuis janvier 2015 d'une location simple de 100.000 € par an avec la sté EIFFAGE, sans promesse d'achat.

L'amortissement en cours du bâtiment, soit 2.958.256,52 € sur 17 ans représente 174.015,08 € d'amortissement par an à dégager sur le budget de fonctionnement de la scierie des Oeillettes, qui est couvert par une subvention d'équilibre du budget principal de la CCMG. Considérant le changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, il est possible d'en modifier le plan d'amortissement moyennant une délibération du conseil communautaire.

A ce jour, la CCMG a amorti depuis 2012 : $174.015,08 \times 3 \text{ ans} = 522.045,27 \text{ €}$. Il resterait si l'on calque le plan d'amortissement sur 30 ans (immeuble de rapport) : 2.436.211,35 € sur 27 ans, soit 90.230,05 €, ce qui est plus neutre pour le budget principal de la CCMG qui doit provisionner également les annulations de titres de recettes à venir (loyers non réglés).

Il propose donc au Conseil communautaire de modifier la durée du plan d'amortissement du bâtiment industriel de la scierie des oeillettes et de porter sa durée à 30 ans, dont 3 ans déjà amortis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le nouveau plan d'amortissement du bâtiment industriel des Oeillettes.

Adopté : UNANIMITE

4. COMPTE-ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE SCIERIE



Monsieur le Président expose le compte-administratif 2014 du budget annexe de la scierie qui fait apparaître :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	182.823,18	174.015,09	450.174,05	480.585,00	632.997,23	654.600,09
Résultat de l'exercice	-8.808,09			30.410,95		21.602,86
Résultat antérieur		228.707,02	75.368,55			153.338,47
TOTAL + EXCEDENT AN	182.823,18	402.722,11	525.542,60	480.585,00	632.997,23	807.938,56
Résultat d'exécution		219.898,93	44.957,60			174.941,33
Restes à réaliser	45.883,00				45.883,00	
Avec RAR	228.706,18	402.722,11	525.542,60	480.585,00	678.880,23	807.938,56
Solde d'exécution		174.015,93	44.957,60			129.058,33

Monsieur le Président quittant la salle, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2014 du budget annexe de la scierie des Oeillettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe 2014 de la scierie et le compte de gestion du comptable public.

Il procède ensuite à l'affectation des résultats de la façon suivante :

 au compte 002 Déficit d'exploitation reporté N+1 :	44.957,60 €
 au compte 001 excédent antérieur d'investissement N+1 :	219.898,93 €

Adopté : UNANIMITE

5. COMPTE-ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE

Monsieur le Président expose le compte-administratif 2014 du budget annexe de production d'énergie des Oeillettes qui fait apparaître :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	66.720,42	69.495,34	254.848,32	142.856,56	321.568,74	212.351,90
Résultat de l'exercice		2.774,92	111.991,76		109.216,84	
Résultat antérieur		106.764,49		125.177,59		231.942,08
TOTAL + EXCEDENT AN	66.720,42	176.259,83	254.848,32	268.034,15	321.568,74	444.293,98
Résultat d'exécution		109.539,41		13.185,83		122.725,24
Restes à réaliser	109.964,00				109.964,00	
Avec RAR	176.684,42	176.259,83	254.848,32	268.034,15	431.532,74	444.293,98
Solde d'exécution	424,59			13.185,83		12.761,24

Monsieur le Président quittant la salle, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2014 du budget annexe de la production d'énergie des Oeillettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe 2014 de la production d'énergie des Oeillettes et le compte de gestion du comptable public.

Il procède ensuite à l'affectation des résultats de la façon suivante :

☐	Résultat de fonctionnement : 13.185,83 €	
☐	au compte 002 Excédent d'exploitation reporté N+1 :	12.761,24 €
☐	au compte 1068 : Excédent capitalisé	424,59 €
☐	au compte 001 excédent antérieur d'investissement N+1 :	109.539,41 €

Adopté : UNANIMITE

6. PRESENTATION CONSOLIDEE CA BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
--

Le conseil communautaire approuve la présentation consolidée du compte administratif 2014 du budget principal et de ses budgets annexes :

I. Budget principal :	BUDGET PRINCIPAL CCMG
SECTION	CREDITS OUVERTS
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
	502 353,98
RECETTES	
	663 978,42
Résultat de l'exercice	
	161 624,44
Résultat n-1	
	711 387,64
Résultat antérieur	
	497.658,17
Résultat antérieur cumulé	
	1.209.045,81
Recettes totales 2014	
	1.873.024,23
Résultat de clôture	
	1.370.670,25
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
	4 471 075,33
RECETTES	
	4 598 845,18
Résultat de l'exercice	
	127 769,85
Résultat antérieur	
	394.629,45
Recettes totales 2014	
	4.993.474,63
Résultat de clôture	
	522.399,30
ENSEMBLE	
DEPENSES	
	4 973 429,31
RECETTES DE L'EXERCICE	
	5.262.823,60
Résultat de l'exercice	
	289 394,29
Résultat de clôture de l'exercice	
	1.893.069,55

2. Budget annexe :	STATION D'EPURATION DE CALYPSO
SECTION	CREDITS OUVERTS
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 172 100,32
RECETTES	1 490 698,47
Résultat de l'exercice	318 598,15
Résultat antérieur	180 440,85
Résultat cumulé	499 039,00
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 855 211,08
RECETTES	1 645 343,75
Résultat de l'exercice	-209 867,33
Résultat antérieur	673 607,78
Résultat cumulé	463 740,45
ENSEMBLE	
DEPENSES	3 027 311,40
RECETTES	3 136 042,22
Résultat de l'exercice	108 730,82
Résultat de clôture de l'exercice	962 779,45
3. Budget annexe :	Production énergie des Ouilletes
SECTION	CREDITS OUVERTS
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	66 720,42
RECETTES	69 495,34
Résultat de l'exercice	2 774,92
Résultat antérieur	106 764,49
Résultat cumulé	109 539,41
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	254 848,32
RECETTES	142 856,56
Résultat de l'exercice	- 111 991,76
Résultat antérieur	125 177,59
Résultat cumulé	13 185,83
ENSEMBLE	
DEPENSES	321 568,74
RECETTES	212 351,90
Résultat de l'exercice	- 109 216,84
Résultat de clôture de l'exercice	122 725,24

4. Budget annexe :	Scierie des Ouillettes
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	182 823,18
RECETTES	174 015,09
Résultat de l'exercice	-8 808,09
Résultat antérieur	228 707,02
Résultat cumulé	219 898,93
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	450 174,05
RECETTES	480 585,00
Résultat de l'exercice	30 410,95
Résultat antérieur	-75 368,55
Résultat cumulé	- 44 957,60
ENSEMBLE	
DEPENSES	632 997,23
RECETTES	654 600,09
Résultat de l'exercice	21 602,86
Résultat de clôture de l'exercice	174 941,33
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES CUMULES	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 923 997,90
RECETTES	2 215 364,14
Résultat de l'exercice	291 366,24
Résultat antérieur	910 540,45
Résultat cumulé	1 201 906,69
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	7 031 308,78
RECETTES	6 867 630,49
Résultat de l'exercice	- 163 678,29
Résultat antérieur	1 223 825,77
Résultat cumulé	1 060 147,48
ENSEMBLE	
DEPENSES	8 955 306,68
RECETTES	9 262 817,81
Résultat de l'exercice	310 511,13
Résultat antérieur	2 843 004,44
Résultat cumulé	3 153 515,57

Adopté : UNANIMITE

7. BUDGETS ANNEXES 2015 PRODUCTION D'ENERGIE ET SCIERIE DES OEILLETES

7.1. BUDGET ANNEXE 2015— SCIERIE DES OEILLETES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président sur la proposition de budget annexe 2015 de la scierie des Oeillettes, le Conseil communautaire, décide, d'adopter le budget 2015 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Capital des emprunts	182 824,00	Excédent antérieur	219.898,93
RAR	45.883,00		
Crédits nouveaux	81.422,93	Amortissement	90.231,00
TOTAL	310.129,93	TOTAL	310.129,93
FONCTIONNEMENT			
Déficit antérieur reporté	44.957,60		
Charges financières	108.200,00	Revenus des immeubles	100.000,00
Amortissement	90.231,00	Subvention du BP	243.388,60
Titres antérieurs annulés	165.097,85	Reprise sur provisions	165.097,85
Provisions	100.000,00		
TOTAL	508.486,45	TOTAL	508.486,45

Adopté : UNANIMITE

7.2. BUDGET ANNEXE 2015— PRODUCTION D'ENERGIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président sur la proposition de budget annexe 2015 de la production d'énergie des Oeillettes, le Conseil communautaire, décide, d'adopter le budget annexe 2015 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
RAR	109.964,00	Excédent reporté	109.539,41
Crédits nouveaux	2775,41	Amortissement	70 000,00
Amortissement subventions	23 600,00		
Capital des emprunts	43 200,00		
TOTAL	179.539,41	TOTAL	179.539,41
FONCTIONNEMENT			
Dépenses d'exploitation	13.500,00	Excédent antérieur	13.185,83
Charges financières	34 500,00	Produits d'exploitation	115.000,00
Amortissement	70 000,00	Amortissement subventions	23 600,00
Dépenses imprévues	33.785,83		
TOTAL	151.785,83	TOTAL	151.785,83

Adopté : UNANIMITE

8. BATIMENT DES OEILLETES

Monsieur le Président rappelle la délibération 2014-78 du conseil communautaire qui a approuvé le bail de location à passer avec la société EIFFAGE pour l'ensemble immobilier de l'ancienne scierie des Oeillettes.

Il précise également l'article 4 du contrat de bail qui autorise le preneur à réaliser différents travaux nécessaires à son activité, notamment :

- reprise de la plateforme d'emprise,
- extension du bâtiment : longitudinale et latérale,
- installation d'une chaîne de fabrication intérieure et d'une centrale à béton...

Il est convenu que le preneur réalise en direct et à ses frais ces travaux n'incombant pas à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier et dont elle ne sera pas maître d'ouvrage. Il est d'ores et déjà convenu qu'à l'expiration du bail, les extensions construites deviendront propriété de la Communauté de Communes (hors centrale à béton, portique et installations de génie civil qui seront évacués).

Ceci exposé, il présente les projets de permis de construire de la société EIFFAGE concernant les extensions du bâtiment existant et la centrale à béton. La surface construite est portée de 1.556,81 m² à 4.014,81 m². Il y a lieu que le conseil délibère pour autoriser les constructions et le permis de construire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la réalisation des travaux objets des permis de construire et **AUTORISE** la société EIFFAGE à déposer les permis de construire correspondants.

Adopté : UNANIMITE

9. ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les conventions de mise à disposition de locaux à passer avec la commune de St-Michel-de-Maurienne pour les besoins de l'école de musique intercommunale.

- Convention 1 : Elle concerne les locaux Rue Saint-Antoine d'une surface de 205 m². La convention précise les modalités d'occupation et notamment les créneaux horaires réservés aux besoins de l'école de musique. La redevance annuelle au 1^{er} janvier 2015 est de 10.000 € (contre 17.253,50 € auparavant) et comprend l'équipement mobilier, le nettoyage, l'éclairage et le chauffage des locaux.
- Convention 2 : Elle concerne les locaux sous le cinéma pour les besoins de l'orchestre de l'école de musique et des cours d'instrument. La redevance annuelle au 1^{er} janvier 2015 est de 6.000 €. La communauté de communes ayant réalisé les travaux d'aménagement des deux salles et du WC PMR, le coût de ces travaux viendra en déduction des loyers dus. La redevance annuelle interviendra dès que le cumul des loyers aura atteint le coût des travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve les deux conventions telles que présentées ci-dessus à passer avec la commune de St-Michel-de-Maurienne.

Adopté : Pour : 19

Abstentions : 2 Gaétan MANCUSO — Armelle MASCIA SALOMON

10. PROPOSITION HABITAT ET DEVELOPPEMENT POUR L'APRES OPAH

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que l'OPAH conjointe CCMG et CCTERRA MODANA se termine fin mars, les permanences sur le territoire prenant fin également à cette date. Le PACT de la Savoie ayant arrêté son activité, H&D pourrait assurer une continuité de service et de conseil en matière d'habitat pour la population du territoire de la CCMG, sachant que sur les trois dernières années, H&D a accompagné :

- En phase amont : 178 ménages CMG et 224 ménages SICM
- En phase avale : 53 projet CCMG et 76 projets SICM.

Selon la proposition H&D, une permanence mensuelle en alternance avec Terra Modana pourrait avoir lieu tous les 15 jours. Une convention de service social d'intérêt général précisera les modalités de cette prestation dont le coût est estimé à 6.000 € par EPCI et par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition pour une expérience d'un an.

Adopté : UNANIMITE

10. SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu d'établir avant décembre 2015 le schéma de mutualisation comme prévu à l'article L.5211-39-1 du CGCT. Il rappelle son contenu :

1. Un état des lieux :
 - De la répartition des compétences entre communes et communauté,
 - Des effectifs et des emplois présents sur le territoire,
 - Des mutualisations actuelles
2. La mutualisation à venir : une diversité d'outils
 - Mise à disposition d'agents
 - Mise à disposition de services
 - Transfert de compétence,
 - Groupement de commandes
 - Services communs
 - Délégation de compétences
 - Partage de matériels,
 - Prestations de service
 - Entente...

Afin d'avancer dans cette démarche, Monsieur le Président propose des rencontres DGS et responsables techniques des différentes communes et élus intercommunaux et municipaux. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Adopté : UNANIMITE

11 NUMERISATION DES RESEAUX

Le Conseil communautaire accepte de relancer la démarche mutualisée de numérisation des couches réseaux des communes, après la première étape de numérisation du cadastre. La Régie des données 73/74 devra être relancée afin d'obtenir la rédaction d'un cahier des charges de consultation des prestataires susceptibles de faire cette numérisation.

Un groupe de travail est constitué : MM. Jean-Pierre BACHALARD - Bernard EXCOFFIER - Christian JOET – Gaétan MANCUSO

11. GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE

Monsieur le Président rappelle le cadre administratif de l'énergie qui met fin aux tarifs réglementés de vente dont la puissance souscrite est supérieure à 36kva et impose une mise en concurrence des fournisseurs. Il présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie d'organiser et de coordonner un groupement de commande. Le groupement s'adresse aux communes adhérentes au SDES et aux établissements publics qui y sont rattachés. Afin qu'il puisse évaluer le périmètre du groupement, il convient que la CCMG manifeste son intérêt avant le 25 mars 2015. La CCMG et le CIAS Maurienne-Galibier sont concernés pour deux de ses établissements : EHPAD la Provalière et station d'épuration de Calypso.

La CCMG devra ensuite formaliser par délibération son adhésion au groupement de commande et approuver sa convention constitutive.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, manifeste d'ores et déjà son intérêt pour intégrer le groupement de commande du SDES.

Adopté : UNANIMITE

12 QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire est informé :

- Réunion SCOT 15 avril 2015 à 18 heures en salle polyvalente de St-Michel-de-Maurienne à destination des élus municipaux et intercommunaux.
- Visite de la station d'épuration de Calypso organisée le 21 avril 2015 à 17 heures à destination des élus municipaux et intercommunaux. Inscription préalable avant le 20 avril à la CCMG.